

Migration, retour, non-retour et changement social dans le pays d'origine

Christophe Daum

Le retour, ce mythe qui s'éloigne à mesure que le séjour des immigrants s'allonge, disait Abdelmaleck Sayad (Sayad, 1999), est souvent pensé comme un terme définitif au trajet migratoire. Pourtant, les stratégies contemporaines montrent que cette vision, encore trop souvent traduite uniquement en termes de flux – entrants et sortants – et de solde, doit être nuancée. En fait, l'histoire des migrations montre que, d'un cycle migratoire à un autre, entre un tiers et la moitié des migrants sont repartis au pays une fois réalisés leurs objectifs. Il convient alors d'interroger le devenir de ceux qui sont restés : c'est la fluidité et le lien au pays d'origine qui caractérise les mobilités actuelles. Les migrants ne sont plus nécessairement enfermés dans l'alternative « *rentrer au pays ou rester* » – et dans ce cas, s'assimiler à terme. C'est bien à la logique de l'inscription dans un espace recomposé que l'on assiste aujourd'hui. L'exemple malien qui est détaillé dans ces lignes en constitue une illustration originale¹.

Cet exemple implique d'anciens et d'actuels migrants : certains, rentrés définitivement au Mali, séjournent fréquemment en France. D'autres alternent des séjours au pays et des périodes de travail en France. Ce contexte constitue un bon cas d'école pour reconsidérer le lien des émigrés au pays d'origine. Ces questions sont complexes. En effet, l'enjeu est-il dans les modalités du retour ou bien dans la façon dont les immigrants – rentrés ou non – se structurent afin d'être en prise avec les changements sociaux du pays d'origine ? On verra que ceux qui sont rentrés gardent souvent le contact avec l'espace français et avec les émigrés, ce qui leur assure des ressources utilisables au Mali, tandis

¹ Bien d'autres exemples témoignent de l'importance de ces dynamiques. En premier lieu, les dynamiques des migrants Mauritaniens et Sénégalais sont à bien des égards très directement organisées selon un modèle identique. Plus récemment, les Mexicains des Etats Unis, les Haïtiens du Québec ou encore les Marocains de France témoignent de logiques assez similaires quant au lien avec le pays d'origine.

que ceux restés en France demeurent parfois très impliqués dans les affaires du Mali malgré l'éloignement.

Dans cet esprit, nous présenterons tout d'abord certaines des caractéristiques essentielles de cette migration. Les points suivants seront ensuite développés : tout d'abord, la discussion critique de quelques points relevant du « sens commun » qui présentent parfois la migration comme déstructurant les sociétés d'origine ; la présentation de situations – éventuellement conflictuelles – impliquant les communautés villageoises, en France et au Mali, situations inscrites dans la périodisation politique de ce pays (fin des années 1980 et 1990, puis 2000).

Migration malienne et lien au pays d'origine

L'histoire migratoire des migrants maliens, très majoritairement originaires de la région de Kayes à l'ouest du pays, est bien connue depuis, notamment, les travaux de Michel Samuel (Samuel, 1978). Dès la période coloniale, le paiement de l'impôt s'effectue obligatoirement en numéraire : « *Non, il faut habituer les indigènes à tout payer* », répond le gouverneur général au commandant de cercle de Kayes en février 1899, à la suggestion de celui-ci d'accepter le règlement d'une partie de l'impôt en nature². L'émigration va commencer de s'imposer comme moyen d'accès au numéraire. Et, dès cette même année, l'administration de Kayes s'inquiète de constater une émigration régulière de jeunes de la région vers le Congo belge : « *Plusieurs jeunes gens sont revenus très riches ce qui incite les autres à partir* », relate l'administrateur colonial de Kayes à ses supérieurs³.

Avec la mise en valeur du bassin arachidier dans la région de Kaolack au Sénégal, une première destination en vue d'un travail rémunéré va se dessiner. Ce sera la migration saisonnière d'une partie des jeunes, désignée par l'appellation de navétanat, l'image étant celle de la navette du tisserand qui va et vient entre deux espaces. Dans le même temps, la navigation, d'abord sur le fleuve Sénégal, puis entre Dakar et Saint-Louis, va également fournir des emplois. Le développement des échanges maritimes entre le Sénégal et les grands ports français donnera ensuite l'occasion de voyager vers l'Europe. Les navigateurs africains qui se fixeront alors au Havre ou à Marseille accueilleront par la suite les premiers immigrants maliens venus s'embaucher, après l'indépendance, dans l'industrie ou le bâtiment en France. Dès lors l'émigration s'inscrit dans les logiques sociales de la région.

L'émigration vers la France est ainsi entamée à la fin des années cinquante et au début des années soixante : l'événement est encore daté dans la mémoire collective des villages, où l'on sait souvent qui est parti pour la France le premier et en quelle année. Elle est d'abord envisagée dans le but d'obtenir un complément de revenus pour une

² Archives Nationales du Mali, 1E44, Rapports politiques, février 1899. La perception de l'impôt a aussi comme objectif de réaffirmer le lien de domination colonial, rappelle Michel Samuel.

³ Archives Nationales du Mali, 1E44, mars 1899.

économie agricole qui permettait alors de subvenir aux besoins de base mais ne permettait pas – ou fort peu – de prendre en charge divers postes de dépense : les impôts, l'accès à la santé, à des biens d'importation, etc. Pour exemple, les maisons construites en parpaings et couvertes de toits en tôle ondulée vont apparaître dans la région de Kayes à partir de cette période, construites avec l'épargne immigrée.

Durant cette phase, la migration est principalement masculine, elle est également pendulaire. Les séjours, d'une durée de trois ans en moyenne, alternent avec des retours au pays, parfois définitifs ; souvent, alors, le groupe familial fera partir un de ses membres, plus jeune. Ce n'est qu'à la fin des années soixante, avec les effets des grandes sécheresses sahéliennes qui révèlent brutalement la crise de cette agriculture de subsistance, que la migration s'avérera incontournable pour l'économie locale et s'amplifiera nettement, tandis que la durée des séjours s'allongera. Il faut néanmoins relever, au plan quantitatif, qu'il s'agit d'un petit groupe, comptant par exemple 46 000 personnes au recensement de 1999⁴. Le regroupement familial, entamé dans les années quatre-vingt, est illustré dans ce même recensement, par le rajeunissement (avec 10 000 jeunes de moins de dix-huit ans) et la féminisation (20 000 femmes) de la communauté malienne résidente en France. Pour les villages d'origine, néanmoins, et quels que soient les chiffres, la migration est devenue un fait de société incontournable car leur survie en dépend.

Le milieu des années soixante-dix marque en effet une rupture dans les stratégies migratoires initiales. La suspension de l'immigration de travail décrétée en juin 1974 amène le gouvernement français à dénoncer les accords de libre circulation, signés en 1959 lors de l'accession à l'indépendance du Mali, entre autres pays. Cette décision s'accompagne de l'imposition d'un titre de séjour et de travail renouvelable périodiquement ou encore de l'interdiction de passer plus de six mois hors du territoire français sous peine de non renouvellement du titre de séjour⁵. Il devient alors impossible, en cas de retour, de se faire remplacer par un membre plus jeune de la famille pour continuer à assurer des rentrées d'argent devenues incontournables. En plus des restrictions draconiennes à l'entrée et au séjour, le gouvernement de l'époque va s'engager dans un programme incitant les immigrés à rentrer dans leur pays d'origine en rendant leur carte de séjour contre une aide financière⁶. Outre le retour d'éventuels membres de leurs familles, l'objectif est de faire partir en tout quelque 35 000 personnes par an. Contrairement aux effets attendus, ce n'est pas à un mouvement de retour que l'on va assister alors, mais bien à la fixation des immigrés en France : la migration de travail se transforme en migration de peuplement.

⁴ Ce nombre constitue une projection à partir du sondage au quart des bulletins individuels – méthode dont les biais sont connus : elle induit un risque d'erreur important pour les groupes dont l'effectif est réduit. Néanmoins, il constitue un repère incontournable pour relativiser les évaluations approximatives, livrées régulièrement par la presse, faisant état de l'importance du nombre de Maliens en France, dont les sans-papiers. Voir, au sujet de cette querelle des chiffres, Daum (2005).

⁵ Cette « clause des six mois » sera abrogée au début des années quatre-vingt, avec l'instauration d'un titre de séjour unique d'une durée de validité de dix ans renouvelable de plein droit.

⁶ Mises en place par la circulaire de juin 1977, les aides au retour, d'un montant de 10 000 francs français, qui complètent le dispositif (appelées « le million de Stoléro », du nom du secrétaire d'État au Travail manuel qui les avaient initiées), n'auront eu généralement que des effets d'opportunité pour des retours déjà décidés.

Les conséquences de ces mesures portent d'abord sur la composition démographique de cette migration : celle-ci va se féminiser et se rajeunir, en conséquence du regroupement familial, et de la venue ou de la naissance en France des enfants. Elles vont également amener les immigrés à reconsidérer leur rapport au pays d'origine.

En effet, les immigrés vont continuer à participer aux ressources familiales par leurs envois individuels d'argent au village. Mais ils vont surtout s'y impliquer collectivement, dès le début des années quatre-vingt, en organisant de très nombreuses associations réunissant les ressortissants du village d'origine (Quiminal, 1991 ; Daum, 1998). Ces associations, dont les objectifs explicites portent sur le développement des régions et des villages d'origine, ont financé et mené à bien de nombreuses réalisations d'intérêt social dans leurs villages, dans les domaines de la santé, de la scolarisation, de l'alimentation en eau potable, en produits alimentaires de première nécessité, ou encore en activité de type agricole ; les investissements collectifs atteindront parfois des montants tout à fait significatifs : jusqu'au million de francs français environ, cotisé par 400 immigrés pour un dispensaire, par exemple.

Par delà l'amélioration des conditions de vie des villageois, ces diverses réalisations ont libéré l'initiative et contribué à transformer les rapports sociaux dans ces régions hiérarchisées de façon rigide et gérontocratique, autour de positions statutaires considérées comme héréditaires et immuables. En effet, ce sont aussi ces hiérarchies et ces statuts qui vont être ébranlés dans les processus ici décrits. Chaque réalisation a en quelque sorte suscité une association en charge de la gérer, afin de garantir la pérennité de l'infrastructure concernée. Par exemple, pour ouvrir une école, la nécessité d'impliquer les mères de famille, seules capables d'assurer la régularité de la fréquentation scolaire de leurs enfants, s'est vite imposée : les mères vont s'organiser en association de parents d'élèves concernée par la vie de l'école. L'ordre établi, incarné par les chefs de village et leurs conseillers, a su maintenir le lien social au sein des collectivités villageoises. Il s'est en tous cas révélé incapable de faire face à la crise des agricultures traditionnelles et d'éviter l'émigration des hommes actifs des villages. Au nom de ce lien social, et l'expérience leur ayant également appris que, faute d'un accord avec les notables locaux, rien ne serait possible, les émigrés ont eu à négocier pour faire accepter leurs propositions. Néanmoins, composer avec ces autorités leur aura permis d'introduire des changements sociaux décisifs, parfois en douceur, mais aussi parfois de façon plus conflictuelle, auprès des hiérarchies villageoises, tant les enjeux se seront avérés importants.

De façon plus fondamentale en effet, cette vie associative va progressivement s'inscrire dans un mouvement d'organisation de la société civile, généralisé par ailleurs et dans d'autres modalités à toutes les régions au Mali, mouvement amenant au renversement, en mars 1991, de la dictature de parti unique issue du coup d'État de 1968. Les débats – et parfois aussi les conflits – qui ont vu le jour sur le terrain, ainsi que leurs modalités, seront largement intégrés au processus national qui voit l'émergence de la démocratisation puis sa stabilisation.

Une perception négative des effets de la migration

Si l'activité des émigrés en direction de leurs villages d'origine, ici rapidement décrite, est maintenant assez connue, les avis divergent souvent sur l'évaluation de son bilan. Et le *sens commun* attribue fréquemment des conséquences négatives à l'émigration. Différents aspects sont évoqués. Ainsi, la « rente monétaire » (liée aux remises de salaires des émigrés) est considérée comme déstructurant le développement et l'économie locale. Ainsi, les associations de migrants sont parfois accusées de se « limiter » à des réalisations d'ordre social au lieu d'investir dans la création d'emploi au village.

Ces différentes critiques convergent finalement sur l'idée que les immigrés de France, loin de constituer un facteur de progrès pour la région d'origine, favoriseraient au contraire le maintien du *statu quo* au sein de la société locale. Elles méritent d'être regardées de près, car elles ne sont pas sans incidence sur la façon dont se discute le thème du retour pour les immigrés maliens.

L'argent des émigrés et le travail de la terre ?

Les envois de fonds des émigrés sont parfois présentés comme un « *frein au développement de la région d'origine* », démotivant en quelque sorte le travail agricole en créant les conditions d'une situation d'assistanat. Il y a là une affirmation assez récurrente dans le discours des pouvoirs publics depuis le début des années quatre-vingt-dix et souvent reprise dans les médias ou les textes administratifs (Cuq, 1996 ; Deniau, 1996)⁷. Plus récemment, le rapport du commissariat au plan de 2002 affirme que : « *les migrants délégués par les familles d'exploitants agricoles jouent certes un rôle d'assureur en envoyant leurs remises au pays, mais ces transferts ont un effet désincitateur sur la productivité agricole. Les familles réduisent d'autant plus leurs efforts qu'elles peuvent compter sur l'aide des migrants* » (Héran, 2002 : 51). Si cette affirmation est nuancée par son auteur, elle n'en prend pas moins allure de vérité officielle.

De fait, les pressions des chefs de famille envers leurs émigrés sont importantes, ces derniers visant généralement à s'assurer des envois d'argent réguliers et exagérant souvent, dans ce but, la situation alimentaire de leur maison.

Mais inversement, on sait que depuis les grandes sécheresses qui ont amplifié l'émigration, la terre ne rend plus ou pas assez pour assurer la sécurité alimentaire. Les quelques initiatives visant à pratiquer une agriculture moderne (périmètres irrigués sur le fleuve Sénégal notamment) permettent éventuellement un certain revenu, mais la seule garantie de leur pérennité réside généralement dans les subventionnements extérieurs (pour remplacer une motopompe en panne ou pour alléger le coût des intrants par

⁷ Voir notamment : Association Française des Volontaires du Progrès (1996), *Inventaire et bilan de la coopération décentralisée en région de Kayes*, Délégation AFVP du Mali, Bamako.

exemple). Dans certains contextes, c'est même l'argent des émigrés qui va assurer ce fragile équilibre en fournissant les subventions⁸ que l'État et les organismes publics n'assurent pas !

C'est bien à la crise de l'agriculture traditionnelle que sont confrontées ces régions de l'Afrique subsaharienne, mais aussi à l'absence de perspectives ambitieuses (impliquant nécessairement des financements internationaux conséquents) qui permettraient une réelle mise en valeur de l'espace rural. Les efforts des familles de migrants, en termes agricoles, sont donc à mettre en regard de la situation géographique de la région de Kayes, qui souffre d'une pluviométrie notoirement insuffisante. En effet, celle-ci est, d'une part, très variable d'une année sur l'autre et, d'autre part, irrégulière d'une zone à l'autre.

Les immigrés de France le savent bien et appréhendent les nouvelles reçues du village concernant la campagne agricole : en mauvaise année, le travail agricole est vain et il ne mérite guère que l'on s'y investisse. L'expérience locale, maintenant plus que trentenaire, montre en effet sans ambiguïté que les rendements seront parfois quasi nuls, quelles que soient l'importance et l'intensité de la force de travail engagée. Dans ces mêmes périodes, les émigrés seront alors sollicités, et ils répondront d'autant plus à ces sollicitations que la situation pluviométrique est suivie de très près dans les foyers d'immigrés, véritables espaces de collectivisation des informations concernant le pays. Certaines organisations non-gouvernementales spécialisées dans la sécurité alimentaire au Sahel font mensuellement le relevé des cours des diverses céréales sur le marché des différentes capitales régionales du Mali ; cette information est examinée en France avec une attention certaine par les immigrés.

Inversement, en année de pluviométrie conséquente, ces mêmes agriculteurs n'hésiteront pas à semer encore pour une troisième récolte, s'il s'avère que cela est possible et rentable. Nous en sommes témoins en novembre 2000, pour une campagne agricole qui s'avère exceptionnelle. En décembre 2005, bonne année de pluviométrie, les paysans de la zone de Kayes s'affairent pendant la période de rentrée des récoltes sans ménager leur peine. Mais, tous le savent « *au Mali, on travaille sans salaire* » : la conscience de la dépendance des économies domestiques au salariat des sociétés industrielles est, dorénavant, prégnante dans la région. Et le travail des champs vient tout au mieux alléger les envois de fonds des émigrés qui, en bonne année agricole, savent que les demandes d'achat de céréales seront moins pressantes. Ils utiliseront alors leur épargne à autre chose : construction d'une maison, réalisation familiale ou implication dans une initiative collective, parmi les postes de dépense privilégiés.

La critique faite aux émigrés, qui démotiveraient le travail agricole de ceux qui sont restés, demande donc à être relativisée. En réalité, le fait est acquis et sa conscience en est forte : l'agriculture d'autoconsommation et la société d'autosubsistance que celle-ci autorisait appartiennent dorénavant à une époque révolue.

⁸ C'est le cas dans la zone d'émigration sénégalaise, pour les périmètres irrigués sur le fleuve, auparavant subventionnés par des organismes publics qui se sont retirés depuis. Voir à ce sujet Lavigne-Delville, 1991.

Initiative des immigrés et investissements productifs ?

Sur un autre plan, les migrants sont souvent critiqués pour avoir, de façon quasi préférentielle, choisi d'investir dans des réalisations à caractère social. Construction d'écoles, de dispensaires ou de maternités, installation de pharmacies communautaires, forage de puits destinés à l'alimentation humaine, création de magasins coopératifs, etc., constituent en effet la majorité des projets financés par les immigrés maliens depuis le début des années quatre-vingt. Ces projets correspondaient aussi à un certain nombre de priorités identifiées par les migrants. Ainsi, la couverture sanitaire de la région, notoirement insuffisante, a été multipliée par quatre entre 1980 et 1995. En 2005, rares sont les villages qui ne comptent pas une école. Si les autorités maliennes ont su faire preuve de volontarisme, avec le mot d'ordre « *un village, une école* », c'est bel et bien les immigrés qui ont financé ces infrastructures dans leur village, les écoles étant encore relativement rares à la fin des années quatre-vingt. Quant à la nécessité d'une eau potable et régulière, elle ne se discute évidemment pas, dans cette région sahélienne réputée comme l'une des plus chaude du globe. Ces réalisations ont impliqué un effort financier important pour les collectivités villageoises reconstituées en France. Elles ont également mis en œuvre des négociations parfois serrées entre les autorités nationales en charge de la santé ou de l'éducation. Ces négociations, portant sur les autorisations administratives nécessaires ou encore sur l'octroi de personnel de santé ou d'enseignants, ont mis en œuvre des compétences relationnelles et politiques importantes, expérimentées au fil du temps. En janvier 1997, les émigrés seront conviés à la Table Ronde des acteurs du développement, tenue à Kayes sur l'initiative des autorités maliennes, car leur participation est considérée comme légitime, et leur contribution fera date.

Il n'en demeure pas moins que ces choix sont critiqués dans les milieux de la coopération ; par exemple, parmi les premiers rapports officiels, le rapport remis par Sami Naïr au Premier ministre en 1997 sur le « codéveloppement » évoque la nécessité pour les immigrés de financer des projets productifs générant des emplois dans les pays d'origine (Naïr, 1997). En 2003, de nouveau, la conférence de presse au sortir du Conseil des ministres indique qu'il convient de « *canaliser l'épargne des migrants vers l'investissement* »⁹. Régulièrement, et dans le même sens, des instances internationales, comme la Banque mondiale, reviennent sur la nécessité d'orienter les remises des migrants vers des investissements productifs. Finalement, les associations de ressortissants n'auront fait que du social et il convient de passer aux choses sérieuses : « *créer des emplois pour inciter les populations concernées à rester sur place* ». Le développement constitue donc l'alternative à l'émigration et l'instrument du contrôle des flux migratoires ; les migrants sont donc invités à investir en ce sens.

Différents éléments montrent que cette injonction n'est pas en phase avec les tendances sociales. Tout d'abord, il y a là une démarche peu banale qui consiste à demander à des ouvriers immigrés, occupant en général les emplois les moins qualifiés, de se transformer en investisseurs et, au bout du compte, en employeurs. Ce n'est pas dans cette

⁹ Compte-rendu du Conseil des ministres du 8 octobre 2003.

perspective qu'ils ont émigré et on ne voit guère à quel titre ils s'inscriraient dans un tel mouvement.

Sur le fond, l'enquête auprès des responsables associatifs l'indique clairement : il est possible dans le cadre associatif de réunir des efforts et des financements collectifs en vue d'une réalisation améliorant les conditions d'existence des villageois. En revanche, l'investissement à visée productive soulève plus de problèmes qu'il n'en résout. En fait, les rares initiatives associatives d'agriculture moderne qui ont été prises sur le fleuve Sénégal notamment, ont posé très vite le problème de leur captation par l'un des groupes statutaires dominant dans les villages concernés, au détriment du collectif des initiateurs.

Plus généralement, les migrants indiquent que rien ne les empêche de conduire un projet d'ordre économique, mais à une toute autre échelle que celle de l'association regroupant tous les immigrés. Il peut s'agir d'un petit groupe restreint de migrants, originaires ou non du même village, qui vont réunir leur épargne pour financer par exemple un commerce, un véhicule destiné au transport, etc. Ce peut être un groupe de coopérateurs, anciens immigrés qui se sont fait attribuer par les tenants de la terre un périmètre qu'ils vont aménager et équiper. C'est généralement dans ce cadre que se sont mis en place les périmètres dont il est question plus haut. Mais le coût financier de ces projets dépasse de très loin la seule capacité d'épargne des immigrés, aussi économes soient-ils, même si cette épargne a pu, à certaines conditions, être complétée par des aides aux retours¹⁰. Enfin, le projet s'élabore fréquemment au niveau de la famille : une recherche menée en 1994 (Daum et Timéra, 1995) auprès d'environ neuf cents immigrés maliens d'une même association regroupant plusieurs villages (villages maintenant regroupés en commune rurale), montrait déjà l'importance de ces petits financements – quelques centaines – destinés à des jeunes frères, afin de leur permettre de générer un revenu autonome. Cependant, dix ans plus tard, en 2005¹¹, un « retour » sur cette recherche montre sans ambiguïté que ces initiatives, que les émigrés n'ont pas abandonnées mais qui restent très modestes, ne constituent en rien une solution au problème de l'emploi des jeunes et sont tout au plus un palliatif. L'ensemble des jeunes enquêtés déclare au contraire vouloir « chercher la route », c'est-à-dire trouver le moyen d'émigrer vers la France.

En définitive, la création d'emplois souvent évoquée pour la région de Kayes comme alternative à l'émigration pourrait peut-être se mettre en place, à la condition que des moyens financiers conséquents suivent effectivement le discours ; mais il paraît illusoire de proposer aux immigrés d'en être les porteurs.

¹⁰ Notamment à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt, période où les aides au retour ont été remises en vigueur et éventuellement couplées avec les indemnités de licenciement, suite aux restructurations dans l'industrie automobile, notamment.

¹¹ Dans le cadre d'une mission pour le compte de l'unité de recherche 013 Migrations, mobilités et peuplements de l'IRD (Daum, 2005).

Entre ici et là-bas, la gestion des transformations sociales et politiques

Les débats et les conflits qu'ont suscité, depuis les années quatre-vingt, les initiatives des migrants et de leurs associations, ainsi que les modalités de leur régulation, constituent autant d'évènements éclairant les enjeux du lien entre ici et là-bas. En effet, la lecture de ces situations montre comment les émigrés et les villageois sont généralement séparés par des lignes de partage que l'on retrouve aussi bien en France que dans les villages. Si les uns et les autres n'utilisent pas les mêmes ressources, c'est bien en fonction de leur position respective : les émigrés fonctionnent, pour ce qui est de la situation au village, avec un temps de retard car ils sont loin de la source d'information initiale. Inversement, le contexte en immigration fait que les responsables associatifs se rencontrent et ceci autorise la concertation auprès d'homologues ayant vécu éventuellement une situation similaire. Un capital de savoir-faire se constitue, permettant de faire face à des contextes qui ne sont plus complètement inédits car éprouvés ailleurs, par une autre association de migrants. Finalement, au sein d'un même groupe villageois, incluant ses émigrés, ses anciens émigrés et ceux qui n'ont pas quitté le pays, et autour d'enjeux concernant la collectivité, les options qui s'expriment à l'occasion peuvent différer, voire diverger, et des clivages peuvent s'opérer : « *à cet égard le développement est bien un lieu d'affrontement politique* », nous dit Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995). Le groupe des émigrés, confronté à ces débats et à ces situations, va devenir l'un des acteurs de référence, mais souffrir lui aussi de clivages.

Trois exemples, pris à trois moments de l'histoire récente du Mali (période de parti unique, avant 1991, période de la transition démocratique, période de la décentralisation, après 1997), sont ici rapidement exposés, qui montrent sous quelles formes apparaissent ces clivages.

Période de la dictature de parti unique

Dans un premier contexte villageois, la construction d'un groupe scolaire par les immigrés va soulever de fortes tensions dont l'enjeu est de prendre la direction de l'association des migrants et de contrôler leurs fonds. Quelques immigrés, s'appuyant sur leur appartenance au parti unique et sur leurs alliances avec des notables du village, vont se faire attribuer la responsabilité du chantier. À la livraison des locaux, les bâtiments montreront de nombreuses malfaçons dues à un sous-dosage du ciment. De fait, les immigrés découvriront par la suite qu'une quantité importante de ciment, vendue dans la région, avait été détournée du chantier de l'école. L'association refusera de payer le fonds de garantie prévu par le contrat. Un procès s'en suivra, et des médiations seront organisées, mettant en jeu différents acteurs extérieurs au village (gendarmes, consul de France à Paris, inspection de l'enseignement à Kayes). Au final,

le bureau de l'association à Paris sera remanié, écartant notamment les tenants du parti unique et clarifiant, en quelque sorte, les positions respectives.

Dans ce contexte, des alliances se sont nouées, et le projet de construction de l'école s'est révélé être un enjeu pour évaluer la compétence et le souci du collectif des acteurs villageois.

La transition démocratique

Autre exemple, au cours de la même période, dans un autre contexte villageois. L'enjeu concerne le contrôle d'une association des immigrés, qui a notamment monté une coopérative d'achat permettant de sécuriser le stock alimentaire du village et de réguler partiellement les coûts. Le principe est que les migrants paient en France au gérant immigré, qui expédie les bons de livraison à son homologue au village. Les chefs de famille iront alors toucher la commande de leur fils. Ce système est parfois mis en cause par ces derniers, qui se sentent moins libres qu'auparavant. Mais il acquiert vite une certaine légitimité, car l'existence d'un stock abondant et régulièrement renouvelé permet de sécuriser l'approvisionnement du village en denrées de première nécessité. Dans certains cas, ces bons de livraison ont pu être expédiés directement par télécopie à la Radio Rurale de Kayes, dont les animateurs transmettaient alors l'information de l'arrivée des bons de livraisons par les ondes. Les deux gérants organisent régulièrement les transferts de fonds, en fonction des opportunités d'achat ou des besoins au village.

Un groupe constitué autour de certains membres de la famille fondatrice du village va user des ressources de la loi de 1901 pour tenter une véritable OPA sur ce magasin coopératif, afin d'en contrôler les fonds. Ce conflit va entraîner au village la constitution de deux coopératives différentes, pendant qu'une scission s'opérera au sein de l'association des immigrés en France.

C'est l'unité du village et l'autorité de ses notables qui est au centre de ce conflit, et l'ordre politique traditionnel villageois, incapable de proposer une solution, a fait la preuve de ses limites.

La décentralisation malienne et l'apparition des communes

La loi de décentralisation malienne (1997) débouche sur la création de plus de 600 communes (contre une poignée auparavant) et conduit à des élections municipales en 2000, puis en 2004. À cette occasion, en ce qui concerne la région de Kayes, ce seront principalement les anciens migrants, ayant une expérience de la vie associative, qui seront en mesure de jouer de leurs compétences dans les nouveaux conseils municipaux. Ces élections sanctionnent la remise en cause des positions hiérarchiques statutaires, puisque des descendants d'esclaves seront parfois élus conseillers municipaux.

L'un de ces anciens émigrés, se verra accusé par un groupe de migrants liés aux familles de notables d'avoir détourné des fonds associatifs sera mis en détention provisoire, l'opération visant en fait à disqualifier sa candidature aux élections communales. Une médiation sera organisée par des responsables associatifs immigrés. Une pétition de soutien recueillera 3 000 signatures dans la communauté malienne de France, tandis que les supporters de ce militant associatif, notoirement connu pour son dévouement à la cause publique, mèneront campagne sur le thème de l'intégrité de leur candidat, ancien responsable du centre de santé. Finalement, il sera pleinement acquitté, élu maire pour un premier mandat, puis pour un second en 2004. Il sera ensuite élu député de la région.

Cet épisode, qui se rencontre dans d'autres contextes avec des modalités différentes, soulève la question du pouvoir local : ordre établi contre ordre démocratique, respect des positions héréditaires ou reconnaissance de la compétence par delà les statuts, sont autant de confrontations complexes autour desquelles l'État contemporain se construit au Mali.

Remarques conclusives

Le retour au pays relève de stratégies et de choix – ou de non-choix – souvent individuels. Différentes situations ont été rencontrées dans la région de Kayes. Les retours peuvent correspondre à une demande associative : c'est le cas de plusieurs animateurs villageois ou chefs de projet rentrés au pays pour assurer la responsabilité d'un projet collectif. Les élus dont il est fait mention dans le troisième exemple, présenté plus haut, sont généralement revenus s'établir au Mali pour cette raison. Parfois également, ils s'inscrivent dans les logiques familiales (accession au statut de chef de famille par exemple) ou peuvent également être liés à un accident de vie : situation de maladie, sans-papiers refoulés ou plus simplement rentrés par lassitude de la précarité liée à l'absence de carte de séjour. Ces deux cas de figure peuvent éventuellement se combiner, tel sans-papiers étant choisi par son groupe familial pour assurer une présence masculine au village. Mais quelles que soient les raisons du retour au Mali, la tendance lourde est bien plutôt de perpétuer l'émigration pour les raisons économiques qui ont été explicitées plus haut. Les séjours en France prennent alors une tournure quasi définitive. Dans ce contexte, le maintien du lien actif avec le pays d'origine constitue aussi une forme de compensation à l'exil imposé. Il constitue surtout un renversement de la perspective classique de l'immigration, « disparaître » en tant qu'immigré en rentrant au pays pour pouvoir s'y investir ou bien « disparaître » en tant qu'émigré en s'incorporant à la société d'accueil, éventuellement au terme d'un processus douloureux et portant sur quelques générations.

En ce sens, les trois situations, choisies parmi d'autres et brièvement présentées ici – il conviendrait de les détailler pour en montrer toutes les nuances – autorisent trois grandes remarques. Les initiatives impulsées par la migration dans la région de Kayes ont entraîné d'importants changements non seulement matériels mais également sociaux. Comme toute situation en mutation, il y a eu des débats, voire des tensions, parmi les

migrants comme parmi les non migrants. Finalement, les uns et les autres ont su, en s'impliquant dans le contexte social et politique d'origine, innover pour construire une citoyenneté à distance. L'alternative « *retour ou non-retour au Mali* » est ainsi en quelque sorte remplacée par la possibilité de demeurer présent dans les processus – sociaux, économiques, politiques – du pays d'origine tout en continuant d'assurer une activité diversifiée, salariée mais aussi impliquée dans la société d'accueil.

Bibliographie

- Cuq H., 1996 - *Situation et devenir des foyers de travailleurs immigrés*. Rapport au Premier ministre, La Documentation française.
- Daum C., 2005 - Les paradoxes du regard français sur la migration malienne. in *Mali - France, regards sur une histoire partagée*. Paris, Karthala, décembre : 363-382.
- Daum C., 1998 - *Les associations de Maliens en France (migrations, développement et citoyenneté)*. Paris, Karthala.
- Daum C., Timéra M., 1995 - *Du village à la ville, immigration et développement*. Rapport final de la recherche « Jeunes-Villes-Emplois ». Paris, Ministère de la Coopération.
- Deniau X., 1996 - *Migration et développement au Mali*. Rapport d'information n° 3052, Paris, Assemblée Nationale.
- Dozon J.P., 2003 - *Frère ou sujet. La France et l'Afrique en perspective*. Paris, Flammarion.
- Héran F., 2002 - *Immigration, marché du travail, intégration*. Commissariat général du plan. Paris, La Documentation française.
- Lavigne-Delville P., 1991 - *La rizière et la valise*. Syros.
- Naïr S., 1997 - *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*. Ministère des Affaires étrangères. Paris, La Documentation française.
- Olivier de Sardan J.P., 1995 - *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, APAD - Karthala.
- Quiminal C., 1991 - *Gens d'ici, gens d'ailleurs (migrations soninké et transformations dans la vallée du fleuve)*. Paris, Christian Bourgois.
- Samuel M., 1978 - *Le prolétariat africain noir en France*, Paris, Maspéro.
- Sayad A., 1999 - *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Liber, Seuil.

Daum Christophe

Migration, retour, non-retour et changement social dans le
pays d'origine

In : Petit V. (ed.) Migrations internationales de retour et pays
d'origine

Nogent-sur-Marne, 2007, CEPED, 157-169. (Rencontres)

ISBN 978-2-87762-175-5